



Non paiement d'une mensualité de credit

Par **Lastwoman**, le **27/03/2023** à **03:10**

Bonjour,

il y a une mensualité de notre crédit à la consommation n'a pas été honoré.

nous avons reçu l'appel d'un huissier qui nous réclame entière sous 5 jours ou sous 8 mois. mais nous pouvons pas régler tout sous 8 mois. Et qu'il va bloquer notre compte bancaire et nous saisir notre maison.

Comme il était virulent et menaçant, j'ai haussé le ton et il m'a raccroché au nez.

Nous lui avons fait un mail pour lui demander d'échelonner cette dette sous plusieurs années . Mais aucune ou nouvelle, il n'a pas répondu.

il y a 2 jours nous recevons un courrier en envoi simple de sa part me demandant d'hypothéquer ma maison pour régler la somme entière.

que peut on faire ? Nous reprendre les remboursements de crédit dès le mois prochain.

merci de votre aide

NH

Par **P.M.**, le **27/03/2023** à **08:16**

Bonjour,

Un commissaire de Justice (ex Huissier) ne peut pas mettre ses menaces à exclusion sans une décision de Justice...

Vous pourriez voir directement avec votre créancier pour prendre un accord écrit d'échelonnement mais s'il y a eu une mensualité défailante, les autres devraient être honorées...

Par **Marck.ESP**, le **27/03/2023** à **08:45**

Bonjour et bienvenue

Oui, mais je ne comprends pas que l'on en arrive à ce niveau **pour une échéance impayée?**

Vous pouvez vous défendre !

Par **Lastwoman**, le **28/03/2023** à **02:11**

Bonjour,

Merci de vos réponses,

Aujourd'hui cet huissier m'a encore téléphoné et m'a dit qu'il a fait un document pour demander une hypothèque obligatoire sur notre maison.

J'ai relu le courrier qu'il avait envoyé. Il ne nous précise pas la somme qu'on doit au créancier. Est ce normal ?

Je ne comprends pas pourquoi il ne nous propose pas une solution à l'amiable.

Je fais rappeler le créancier pour trouver une solution.

Par **Cousinnestor**, le **28/03/2023** à **07:30**

Hello !

Oui contactez votre créancier, mais a priori je doute qu'il trouve pertinent pour une seule mensualité de crédit en retard de l'étaler sur plusieurs années.

A+

Par **P.M.**, le **28/03/2023** à **08:39**

Bonjour,

On ne sait pas vraiment ce que vous a écrit le Commissaire de Justice (ex Huissier) mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialiste...

Vous pourriez obtenir du créancier un échelonnement pour résorber l'échéance impayée sans

pour autant devoir rembourser la totalité du crédit comme il prétend pouvoir vous le demander...